



DEPARTEMENT DES LANDES

Nombre de Conseillers en exercice : 23

COMMUNE DE TARTAS

(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22

ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 17

Date de convocation : 20/06/2018

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 26 juin 2018**

--- o0o ---

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six juin, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme CELIMON), LAMOTHE (a procuration pour Mme BRUGAT), Mme DEGOS (a procuration pour Mme DUBOIS-MAURY), M. DUBOS, Mme COURROS, MM. MARSAN, LAFOURCADE, Mme DARGELOSSE (a procuration pour Mme DAUGREILH), MM. GAILLARDET, DUBUN, GOSSELIN, Mme GARRIDO, M. DUPLA.

Etaient excusés : Mmes BRUGAT (a donné procuration à M. LAMOTHE), DUBOIS-MAURY (a donné procuration à Mme DEGOS), THIEBLIN, DAUGREILH (a donné procuration à Mme DARGELOSSE), M. DUCASSE, Mme CELIMON (a donné procuration à M. BROQUÈRES).

Etaient absentes non excusé : Mme CHAPUIS, MM. BRUEY, TAUZIA.

Un scrutin a eu lieu, Mme DARGELOSSE Noémie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance D

Délibération n°4

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Organisation des différents séjours de l'ALSH – ETE 2018

Afin de répondre aux besoins des familles, aux besoins de détente et de loisirs des jeunes, la ville de TARTAS propose un accueil pour les 3/17 ans durant tout l'été :

Ouverture de l'accueil de loisirs du lundi 9 juillet au vendredi 31 août 2018, de 7h30 à 18h30.

Ouverture de l'espace jeunes du lundi 9 juillet au vendredi 31 août 2018, de 14h à 18h30.

Le thème du séjour : L'eau

Temps forts du séjour :

- Piscine pour chaque groupe avec pique-nique
- La guinguette tous les vendredis soir pour rencontrer les parents
- Un grand jeu par mois
- Un mini séjour et une sortie par groupe d'âge
- Un séjour pour les 10/17 ans

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.



Les minis séjours :

Les matuches (3 à 5 ans)

Du jeudi 26 au vendredi 27 juillet

- ✓ Hébergement sous tente dans l'enceinte du centre de loisirs de Tartas
- ✓ Repas du midi en pique-nique
- ✓ Repas du soir confectionné par les animateurs et les enfants

Les Petits (6-7 ans) :

Du jeudi 19 au vendredi 20 juillet

- ✓ Hébergement sous tente dans l'enceinte du centre de loisirs de Tartas
- ✓ Repas du midi en pique-nique
- ✓ Repas du soir confectionné par les animateurs et les enfants

Les Moyens (8-9 ans) :

Du lundi 23 au mercredi 25 juillet

- ✓ Hébergement sous tente dans l'enceinte du centre de loisirs de Tartas
- ✓ Repas du midi en pique-nique
- ✓ Repas du soir confectionnés par les animateurs et les enfants

Les Grands (10-12 ans) :

Du lundi 16 au mercredi 18 juillet

- ✓ Hébergement sous tente au camping de Léon
- ✓ Repas du midi des 16 et 18 en pique-nique
- ✓ Les autres repas confectionnés par les animateurs et les enfants

Les Grands/Ados (10-17 ans) :

Du lundi 30/07 au vendredi 03/08

- ✓ Hébergement en dur en pension complète à Gourette. Transports Tartas-Gourette (aller-retour) en minibus. Deux en location et un minibus de la ville

Les sorties :

Les Matuches (3-5 ans) : le Mercredi 18 juillet

- ✓ à Marquèze à Sabres
- ✓ Pique-nique fourni
- ✓ Les Petits (6-7 ans) et Moyens (8-9 ans) : le Mercredi 1^{er} août
- ✓ à Sare : petit train de la Rhune et grottes de Sare
- ✓ Pique-nique fourni
- ✓ Les Grands (10-12 ans) et Ados (13-17 ans) : le Mercredi 25 juillet
- ✓ à Mimizan : course d'orientation et pirogue hawaïenne
- ✓ Pique-nique fourni

Il est précisé qu'une déclaration est déposée auprès des services ou organismes suivants en application de la réglementation en vigueur et pour solliciter les meilleures aides possibles pour les enfants : CAF, DDCSPP, MSA, Caisses diverses, Conseil Départemental.

Enfin une déclaration des séjours est transmise auprès de l'assurance de la commune, étant précisé que les animateurs municipaux et/ou CEE assurent l'encadrement et l'accompagnement des jeunes avec un ordre de mission.

Les tarifs définis dans la délibération n°14 du 17 février 2016 restent inchangés et seront appliqués à ces activités.

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.



Il est proposé de donner un avis favorable à cette proposition et d'autoriser M. le Maire à signer tous documents nécessaires au bon fonctionnement.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DONNE un avis favorable à cette proposition.

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents nécessaires au bon fonctionnement.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.